compenser cette somme en impôts supplémentaires. En examinant le résultat final, on s'aperçoit que cela n'en vaut pas la peine. J'exhorte donc les députés à persuader le gouvernement de retirer le projet de loi. S'il s'y refuse, alors qu'il tombe, quelles qu'en soient les conséquences. C'est l'attitude de mon parti. Notre position a été bien nette dès le début là-dessus. Le gouvernement a fait connaître sa position sans équivoque de même que le parti du Crédit social. Seul le parti conservateur louvoie et, par son attitude, il crée de l'incertitude d'un bout à l'autre du pays.

• (1550)

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, avant que le bill C-192 ne soit déféré au comité permanent, je désire appeler l'attention de la Chambre et, par ricochet, celle des membres dudit comité, sur certains aspects qui laissent le public songeur.

Après 13 mois d'attente, alors qu'il fut déposé à la Chambre en mai 1972, quand le gouvernement jouissait d'une majorité absolue, ce bill est parvenu au stade de la deuxième lecture quelque peu transformé mais, au fond, il demeure toujours le même.

Bien entendu, le gouvernement est beaucoup moins arrogant quant à sa présentation, parce que, comme l'affirme le ministre lui-même:

Aucune mesure fiscale ne peut être définitive . . .

Le gouvernement étant minoritaire, il lui faut se servir de formules beaucoup plus populaires et moins dictatoriales.

Le bill vise donc à accorder une réduction d'impôt de 9 p. 100 aux industries de fabrication et de transformation, qui réalisent jusqu'à 100 millions de dollars de bénéfices, et une réduction de 5 p. 100 aux petites entreprises qui font des bénéfices maximum de \$50,000.

Si nous représentons ces réductions par des chiffres, cela signifie que les petites entreprises canadiennes profiteront d'une réduction maximum de \$2,500, alors que les grosses corporations multinationales, qui ne sont pas nécessairement canadiennes, pourraient être favorisées par une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 10 millions de dollars par année.

Est-ce assez clair pour que tout le monde comprenne? Il est vital pour les gros financiers d'avoir de bons amis; j'allais dire de bons et fidèles serviteurs au Parlement.

Le bill, selon le ministre, vise à rendre nos grandes industries concurrentielles sur le marché international et à protéger des millions d'emplois qui dépendent aujour-d'hui directement ou indirectement de ces entreprises.

Pour ce qui est de la création d'emplois, nous en sommes, monsieur l'Orateur. Mais nous sommes certains que si aucune modification n'est apportée à ce bill, le ministre des Finances (M. Turner) manquera le but qu'il veut atteindre, puisque nous avons la preuve aujourd'hui que toutes les subventions et les réductions d'impôt accordées aux grosses sociétés n'ont jamais créé un seul emploi. Bien au contraire, ces sociétés en ont profité pour se moderniser et réduire leur personnel.

Au fait, les statistiques démontrent que ce sont les grosses compagnies nationales qui offrent le moins de nouveaux emplois au Canada. Les petites industries secondaires et tertiaires sont de meilleures créatrices d'emplois que les premières.

Finalement, c'est au niveau des services que nous retrouvons le plus grand nombre de nouveaux emplois.

Loi de l'impôt sur le revenu

Nous avons donc raison de dire que le ministre leurre la population en affirmant des choses qu'il sait impossibles à réaliser grâce à ce bill.

Le ministre a l'intention de rendre les sociétés canadiennes plus concurrentielles sur les marchés internationaux. Nous sommes d'accord avec le ministre pour aider non seulement nos industries de fabrication et de transformation, mais aussi nos industries d'exploitation agricole, de pêche, d'exploitation forestière, de construction, d'extraction, de traitement de minerai, etc.

A mon avis, ce bill est tellement restrictif qu'il est même discriminatoire pour tous les autres secteurs économiques du pays. J'ai toujours soutenu que la principale qualité d'une loi nationale était son universalité; dès qu'une loi devient restrictive, elle est automatiquement discriminatoire pour l'ensemble de la population.

Le bill C-192 prévoit la réduction à 40 p. 100, à compter du début de 1973, du taux d'imposition des bénéfices des sociétés de fabrication et de transformation, et la réduction à 20 p. 100 du taux d'imposition des bénéfices des entreprises canadiennes de fabrication et de transformation.

Voici, monsieur l'Orateur, une autre cause de discrimination. Après avoir rejeté du revers de la main tous les autres secteurs de l'économie qui auraient encore plus besoin de voir leurs impôts réduits, on favorise encore plus les sociétés multinationales contrôlées à 60 p. 100 par le capital étranger.

On ne devrait accorder de réduction d'impôt qu'aux sociétés à capital majoritairement canadien et accorder une réduction d'impôt de 9 p. 100 sur les bénéfices à toutes les entreprises canadiennes, petites ou grosses.

Pourquoi, je le demande, faire cette distinction entre le premier groupe de sociétés et le second, que le ministre désigne comme étant de petites entreprises canadiennes, et auxquelles il n'accordera qu'une réduction de 5 p. 100 au lieu de 9 p. 100?

Or, le ministre sait très bien que ce sont précisément ces petites sociétés canadiennes qui ont le plus besoin de réduction d'impôt et d'aide. Bien sûr, elles ne sont pas aussi rentables que les grandes sur le plan électoral, parce qu'elles ne peuvent apporter autant à la caisse, mais elles sont plus rentables pour la population, parce qu'elles offrent beaucoup plus d'emplois que les premières.

Pourquoi ne pas accorder 9 p. 100 de réduction d'impôt aussi aux cultivateurs, puisque, de toutes les industries, c'est encore l'agriculture qui offre le plus d'emplois? Et pourtant, le ministre sait, plus que tout autre, toutes les difficultés financières auxquelles l'agriculture doit faire face.

Loin de les aider par des réductions d'impôt, comme on le fera grâce au bill C-192, on fera tout pour les «surtaxer», et il en est de même pour toutes les petites industries canadiennes.

En effet, monsieur l'Orateur, aussitôt qu'une société canadienne, un groupe d'individus, ou un simple citoyen font des efforts, prennent du temps et risquent leur argent pour tenter d'améliorer les conditions économiques des Canadiens, les gouvernements, à tour de rôle, se forcent de contrer ces efforts à coups de taxes et d'impôts de toutes sortes. Et ensuite, on est stupéfait devant le nombre effarant de faillites des industries tertiaires et secondaires.

Même dans le domaine commercial, aujourd'hui, aussitôt qu'un de nos petits hommes d'affaires semble réussir, les inspecteurs d'impôt, tant fédéral que provincial, tels des vautours, lui tombent dessus.